

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 27 octobre à 19 heures 00, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Nicolas GOUBIN, Maire

Étaient présents : Jacques SARRAZIN, Jean-Claude COGE, Vincent VEILLARD, Laurent PATIN, Christian QUENTIN, Catherine DESCROIX-CAVÉE, Jean-Paul BONZOM

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Rodolphe DUMOULIN (pouvoir donné à Laurent PATIN), Marylène COCKENPOT (pouvoir donné à Catherine DESCROIX-CAVÉE)

Secrétaire de séance : Vincent VEILLARD

INTERVENTION DE LA SOCIETE ENERGITER : PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Sur le principe que la Société Energiter SAS développe, réalise et exploite un projet de centrale agrivoltaïque sur le territoire communal

Réf : 2023271001

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet de centrale agrivoltaïque aujourd'hui considéré est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

La société Energiter, société par action simplifiée immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 520 564 600, ayant son siège social 770 rue Alfred Nobel 34000 Montpellier, (la « Société ») projette de développer, de réaliser et d'exploiter une centrale agrivoltaïque et ses équipements accessoires (la « Centrale »), elle-même ou une autre société à laquelle elle transférerait ses droits, sur le territoire des communes de Saint-Thibault et Abancourt, d'une puissance indicative supérieure à VINGT (20) MWc (Mégawatt Crète), dont au moins SEPT (7) MWc sur la commune de Saint-Thibault.

Ce projet nécessitera que la Société établisse un dossier de demande de permis de construire, nécessaire à son développement, et l'obtienne.

Les emprises finales de ce projet ne pourront être établies qu'à l'issue d'études, notamment d'ensoleillement.

Ainsi, ce projet pourrait nécessiter à l'avenir, si besoin était et dans la mesure du strict nécessaire, la sécurisation de droits sur des terrains et/ou des voies de la Commune.

En conséquence de quoi, chacun des conseillers prenant part à la séance et au vote a reçu toutes informations relatives au projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, est favorable au principe que la Société développe, réalise et exploite une centrale agrivoltaïque d'une puissance indicative d'au minimum VINGT (20) MWc sur les communes d'Abancourt et de Saint-Thibault, dont au moins SEPT (7) MWc sur la commune de Saint-Thibault.

Il est ici rappelé que Monsieur le Maire ne peut valablement engager la Commune qu'une fois la présente délibération devenue exécutoire, après dépôt en préfecture.

CCPV : BILAN ACTIVITES 2022

Réf : 2023271002

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal le bilan d'activité 2022 de la CCPV

Après consultation, le Conseil Municipal décide d'approuver ledit rapport annuel 2022.

SE60 : BILAN ACTIVITES 2022

Réf : 2023271003

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, oui l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de nommer Aline VITRY, secrétaire de mairie en tant que Coordonnateur communal.

Le Conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire

AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITE : CHANGEMENT DE COMPTABLE

Réf : 2023271004

Monsieur le Maire explique le Comptable du Service Comptable de Gestion a changé. De fait, il faut que le conseil municipal donne l'autorisation pour engager des poursuites pour le recouvrement des produits locaux signé de l'ordonnateur suffit.

Le conseil municipal donne à Isabelle AUGAIT, Cheffe du service comptable du SGC de Beauvais, l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'elle jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel.

Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de ma part de M. le Maire.

ADICO : MAINTENANCE MATERIEL

Réf : 2023271005

Monsieur le maire informe qu'un nouveau contrat de maintenance doit être signé avec L'ADICO pour la maintenance du matériel au niveau de la mairie. Durée du contrat 4 ans

Après s'en être exposé, le conseil municipal décide d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention pour 4 ans avec l'ADICO.

TRAVAUX 2024

Travaux Chapelle d'Haleine

Réf : 2023271006

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la demande de subvention auprès du Département passera en commission en mars 2024 et pour la région en décembre 2023. Monsieur le Maire précise que tant que les subventions ne seront pas accordées, les travaux ne se feront pas.

Monsieur le maire rappelle le montant des travaux du devis de l'entreprise DELAFORGE :
HT : 47 914.05 € soit 57 496. 86 € TTC.

Pour ce faire, monsieur le Maire demande à son conseil municipal :

- De solliciter pour 2024 Mme la Présidente du conseil Départemental pour une demande de subvention avec un taux à 50 % par rapport au plan de financement suivant :
- De solliciter M. le Président de région pour une demande de subvention avec un taux à 30 % par rapport au plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Conseil départemental (50%)	23 957.00 €
Région (30%)	14 374.00 €
Fonds propres :	9 583.05 €
Montant de la dépense	47 914.05 € HT

Rue de Carroix

Réf : 2023271007

Monsieur le Maire souhaite faire réaliser en 2024 des travaux sur la rue de Carroix, il présente un devis de la société RAMERY pour 73 870 € HT soit 88 644.00 € TTC

Les travaux comprendraient : La réfection de la route en enrobé, création de caniveaux sans trottoir de type CC2, aménagement des entrées des riverains.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra bien respecter la pente pour le pluvial afin d'éviter les inondations et que les deux maisons sur la rue Anicet Corniquet rentrent dans ce projet.

Monsieur le Maire présente le plan de masse réalisé par l'entreprise RAMERY

De plus, les travaux comprendraient également la réfection de voirie devant le n°2bis de la rue Anicet Corniquet pour remédier au passage des poids lourds de l'entreprise de transport Sebatrans.

Pour ce faire, monsieur le Maire demande à son conseil municipal :

- De solliciter pour 2024 Mme la Présidente du conseil Départemental pour une demande de subvention avec un taux à 30 % par rapport au plan de financement suivant :
- De solliciter pour 2024 Mme la Préfète de l'Oise pour une demande de subvention dans le cadre de la DETR avec un taux à 30 % par rapport au plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Conseil départemental (41%)	30 286.70 €
DETR (39%)	28 809.30 €
Fonds propres :	14 774.00 €
Montant de la dépense	73 870.00 € HT

Installation des Stops et signalisation horizontale à Ménantissart

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal des devis pour l'aménagement de Stops à Ménantissart

Société	HT	TTC €
SIGNALFAST	5 455.00 €	6 546.00 €
KANGOUROU, groupe Helios	4 940.25 €	5 928.00 €

Des incohérences figurent dans le devis de l'entreprise Signalfast. Monsieur le maire va les contacter pour faire rectifier ledit devis, puis le représentera lors de la séance de novembre 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Cantine

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que des impayés de cantine subsistent et qu'il va mettre en place avec la commune de Sarcus pour la rentrée prochaine des prélèvements sur la CAF.

Courrier de M. et Mme PETIT

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il a reçu le 5 octobre 2023, une demande M. et Mme PETIT sis 2 rue de Carroix à Saint-Thibault concernant le raccordement à la fibre. En effet, ces administrés demandent une participation de la commune pour effectuer le branchement souterrain de leur habitation au poteau puisque l'ancien propriétaire ne l'avait pas pris en charge. M. Monsieur le Maire présente à son conseil municipal le devis fourni par les intéressés pour un montant de 4 114.00 € TTC.

Au vu des travaux programmés en 2024, Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de leur faire un courrier en leur expliquant lesdits travaux et de prendre en charge par la commune toute la partie « enrobé ». Restera à leur charge, la partie branchement.

Le conseil municipal accepte la proposition de monsieur le Maire.

Courrier de M. LANG et Mme VOLLÉ

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il a reçu le 13 octobre 2023, tout comme la commune de Sarcus, une demande M. LANG et Mme VOLLÉ sis 17 petit Sarcus à Sarcus. Ces derniers souhaitent que la RD 315 passe de 70 Km/h à 50 Km/h. Monsieur le Maire précise que la commune de Sarcus a lancé auprès du département cette demande. Monsieur le Maire rajoute la proposition de faire installer un radar afin de sécuriser encore plus les lieux.

Dans ce même courrier, ces personnes demandent à la commune de créer des trottoirs allant du début de rue Anicet Corniquet jusqu'à l'école ainsi qu'une partie sur la RD 315. Le conseil municipal refuse la mise en place de trottoirs, trop onéreux et trop d'entretien par rapport au zérophyto.

Monsieur le Maire propose de voir tous ces aménagements avec le département.

Assurances communales

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il a signé avec Assurance Mutuelle de Picardie (AMP) pour tout ce qui concerne les assurances communales avec une mise en place au 1^{er} janvier 2024.

Site Internet

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le site Internet est en ligne depuis le 16 octobre 2023.

Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres afin d'en informer les habitants.

Repas des Anciens 2023

Monsieur le Maire remercie son conseil municipal de leur participation au repas des Anciens qui fut une réussite.

Opération plantation de haies

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la livraison des haies par la CCPV se fera le 14 novembre 2023. Au vu de la quantité moindre, la plantation se fera par le conseil municipal.

Eclairage de Noël

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il a contacté Monsieur CHATY pour la pose des guirlandes de Noël dans différentes rues de la commune et ses hameaux. Et Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de réfléchir pour la pose d'un sapin et sa décoration devant l'église.

Monsieur VEILLARD interpelle monsieur le Maire pour l'informer qu'il y a une prolifération de mauvaises herbes sur la plantation de haies faites l'an dernier à Haleine. Il faudrait voir pour mettre du paillage. Monsieur VEILLARD propose de se renseigner pour mettre du paillage de type lin.

Monsieur BONZOM demande à Monsieur le Maire s'il est possible de racheter un drapeau d'Anciens Combattants car l'existant est trop lourd. Il propose de se renseigner pour un montant de 650 € subventionné dans son intégralité par le Département. Monsieur le Maire charge M. BONZOM de s'en occuper.

Madame DESCROIX-CAVÉ déplore le manque de civisme de certains agriculteurs, de la commune, qui se permettent de laisser un tas de fumier tombé d'une remorque, rue de la rouge mare sans le ramasser. Monsieur le Maire va téléphoner à l'agriculteur concerné.

Monsieur PATIN demande à Monsieur le Maire quand l'entreprise DUNET va finir les travaux de nettoyage du n°38 rue Anicet Corniquet. Monsieur le Maire va contacter l'entreprise concernée.

Monsieur le Maire demande à Monsieur SARRAZIN de décaler l'éclairage public de Saint-Thibault une demi-heure plus tôt le matin et une demi-heure plus tard le soir.

Prochaine séance 1^{er} décembre 2023 à 19 h 00.

L'Ordre du jour étant épuisé, aucune autre question émanant du conseil municipal,
Monsieur le Maire clos la séance à **21 heures 20**

SIGNATURES DE LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2023

Liste des conseillers municipaux	Signatures
Nicolas GOUBIN Maire	
Vincent VEILLARD	